

↳ Débat public

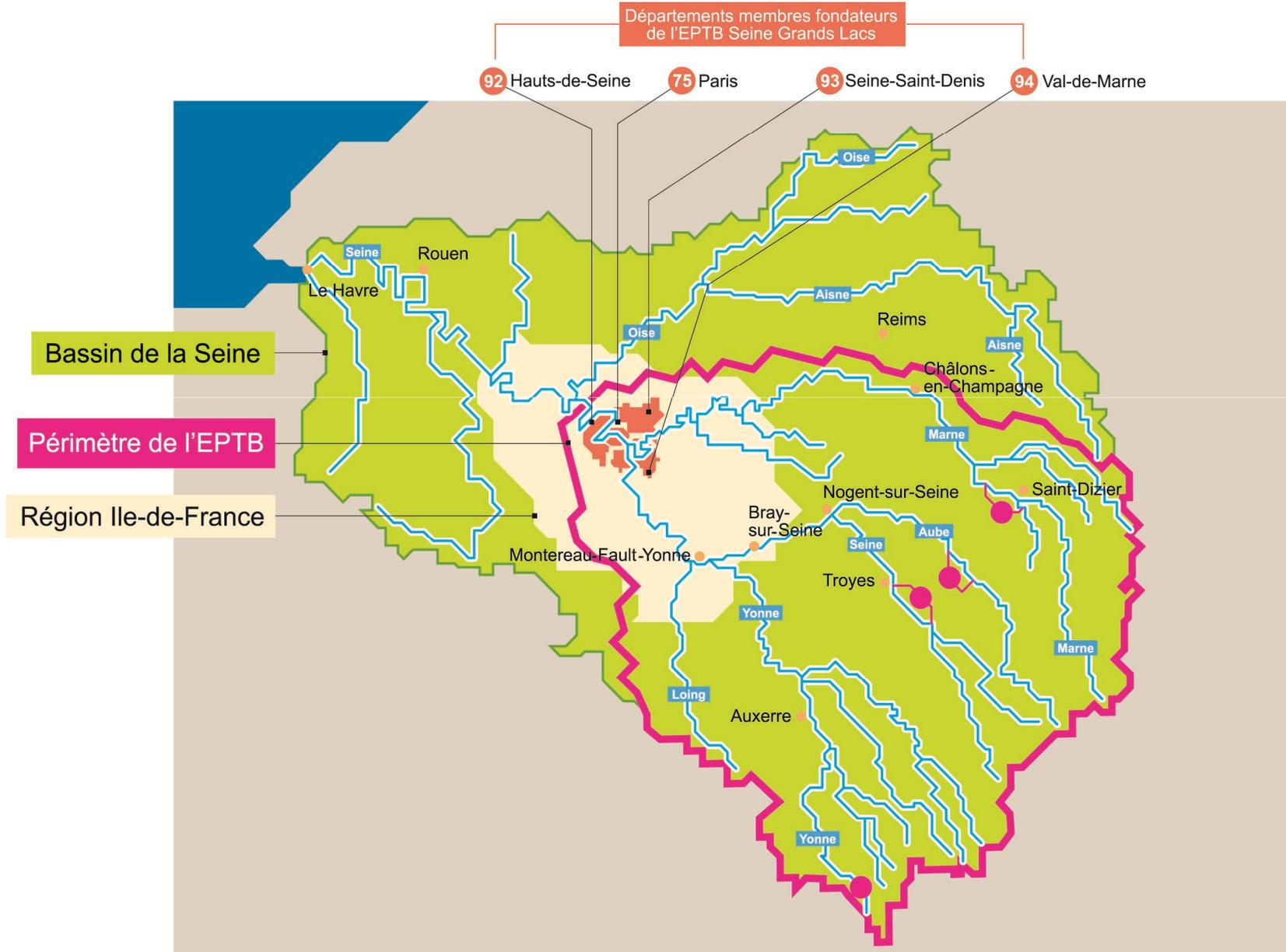
# Projet d'aménagement de la Bassée

Réunion de clôture du 15 février 2012  
Bray-sur-Seine



# L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs



# Un enjeu régional et national

Le risque inondation en IDF



140 km de lignes de métro interrompues

- 850 000 habitants en zone inondable
  - 2 millions en zone de fragilité électrique
  - 2,7 millions en zone de fragilité AEP
  - 170 000 entreprises touchées (86 000 inondées)
- Les dommages vont bien au-delà de la zone inondée

17 milliards d'euros de dommages à l'habitat, aux activités et aux équipements publics dans les Zones Inondables

30 à 40 milliards d'euros de dommages totaux, dont dommages aux réseaux et dommages indirects



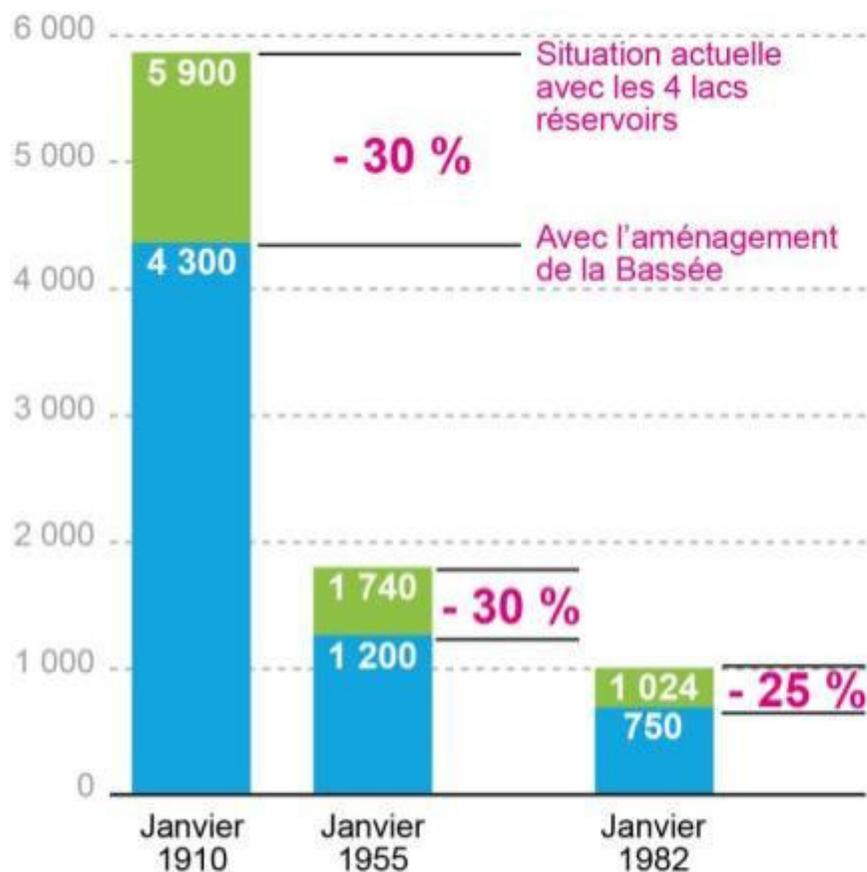
# 1<sup>er</sup> objectif : diminuer significativement les effets d'une inondation majeure en Ile-de-France



# Bénéfice hydraulique et socio-économique en Ile-de-France

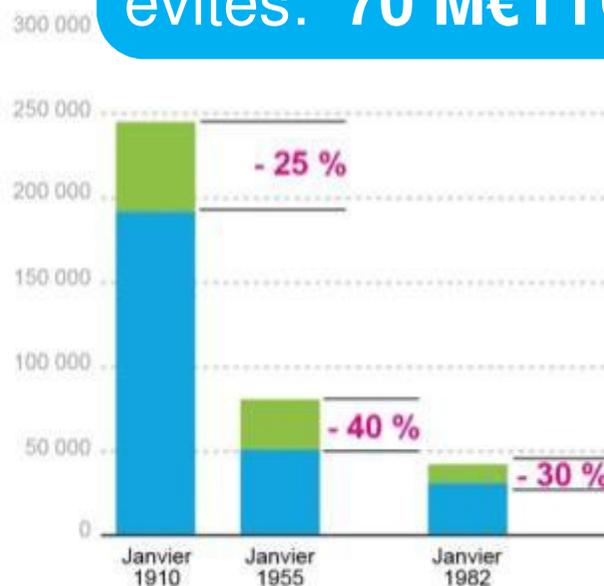
Des abaissements du niveau d'eau de 20 à 50 cm selon les villes et les crues

L'efficacité hydraulique



**Dommages totaux**  
(en millions d'euros TTC)

Coût moyen des dommages de surface évités: 70 M€TTC/an



**Population touchée**  
(en nombre d'habitants)

## 2<sup>ème</sup> objectif: préserver et restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée

L'objectif environnemental

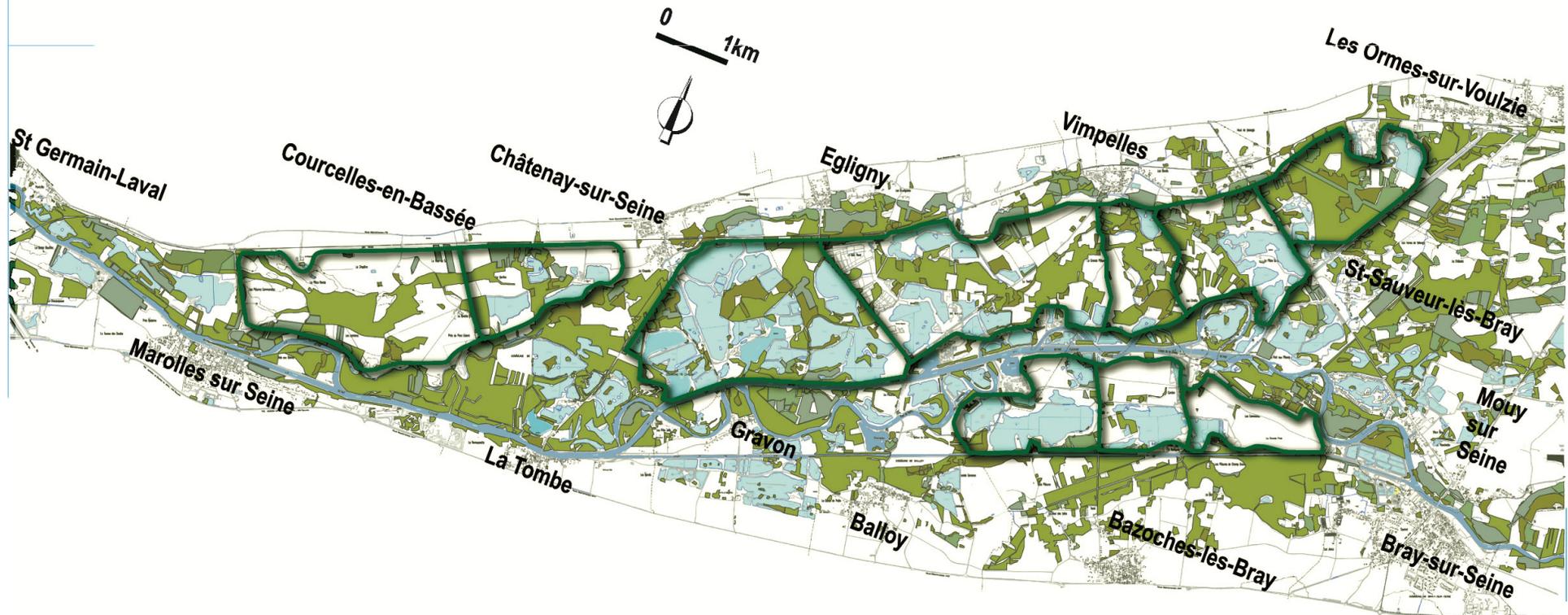


- Préserver **la biodiversité** et la **ressource en eau souterraine**
- Inondations écologiques **rendant à la Bassée son caractère de zone humide**
- Inondations annuelles régulières et maîtrisées
- Favorisant **le retour d'espèces caractéristiques des zones humides**
- Permettant le **développement d'activités associées**



# Le descriptif technique de l'aménagement

- 10 espaces endigués - 58 km de talus digues
- Surface de stockage: 2 300 ha
- Volume stockable: 55 millions de m<sup>3</sup>
- Débit de pompage: 230 m<sup>3</sup>/s



# Planning et coût prévisionnels du projet

Planning et coût du projet

## LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

2012

Décision du maître d'ouvrage à la suite du débat public

2012-  
2013

Réalisation des études complémentaires et poursuite des études de faisabilité

2014

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et autorisations préalables au démarrage des travaux

2015-  
2020

Réalisation des travaux par tranches en fonction des inscriptions budgétaires

Etudes cofinancées depuis 2000 par l'Etat, la région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Europe

- Projet d'aménagement estimé aujourd'hui à **495 M€ HT** (valeur 2009)
- Le coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à **4,5 M€ HT** (*hors amortissement*)



↓ La perception du débat public  
Crue Seine Bassée  
par l'EPTB Seine Grands Lacs

## Le débat public: un moment important dans la vie du projet

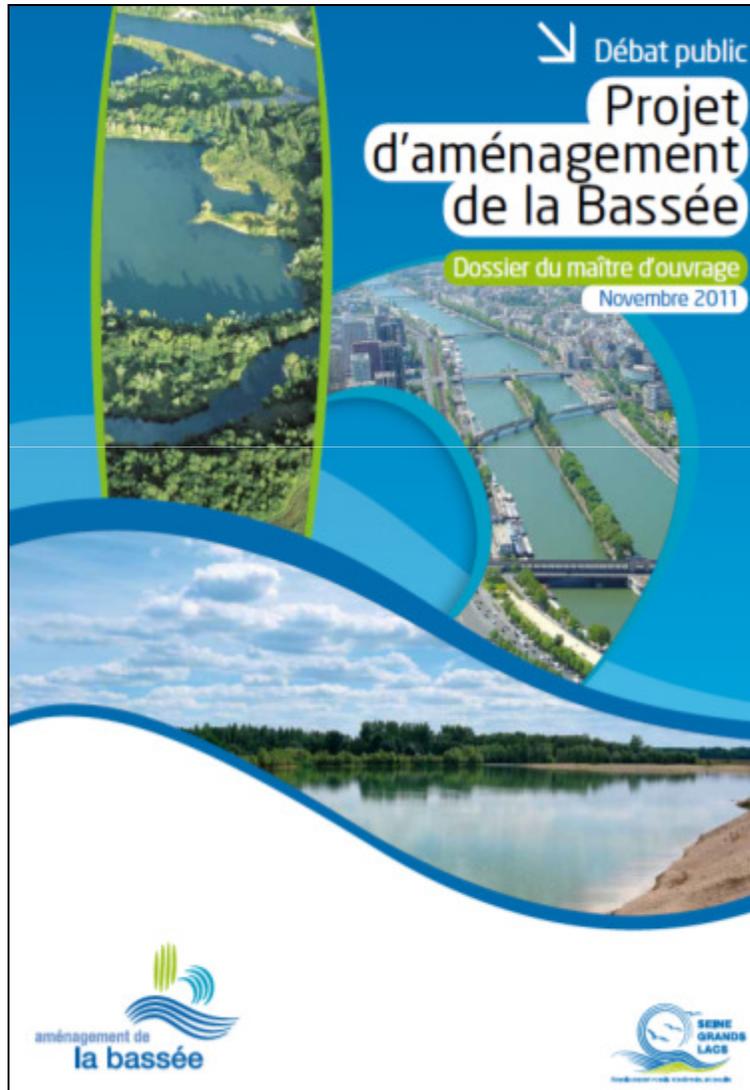
Le débat dans la vie du projet



Le débat public a donné lieu à des échanges de grande qualité sur des thématiques très diverses et a montré l'intérêt du public et des acteurs concernés pour le projet mis en débat, et au-delà, pour la problématique du risque inondation.

Il est pertinent d'avoir coordonné le débat  
Crue Seine Bassée avec le débat  
Petite Seine-Grand Gabarit du projet porté par VNF

# Le dossier du maître d'ouvrage, support du débat



## 1. La nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine

*1.1 Les inondations, un risque majeur*

*1.2 La restauration des zones humides, un enjeu  
environnemental de première importance*

*1.3 Un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues  
de l'Yonne*

*1.4 Un projet efficace pour lutter contre les inondations  
et restaurer la zone humide alluviale de la Bassée*

## 2. Description et fonctionnement du projet d'aménagement

*2.1 La description du projet d'aménagement de la  
Bassée*

*2.2 Un ouvrage adapté et intégré à son territoire*

*2.3 La compatibilité du projet avec le projet de mise à  
grand gabarit de la Seine porté par VNF*

*2.4 Le coût et le financement prévisionnels du projet*

# Principales questions/ recommandations issues du débat



## 1.1 Sur le caractère majeur du risque inondation en Ile-de-France

- **Pas de remise en cause de la réalité et l'importance de ce risque**, ni de ses conséquences en région Ile-de-France
- Demande générale **d'inscription du projet dans une politique globale de gestion du risque inondation**
- Le projet ne devrait pas être une **caution à l'urbanisation en zone inondable**
- Aménagement parfois jugé **non prioritaire par rapport au soutien d'étiage** dans un contexte de changement climatique
- Nécessité d'appliquer le **principe de solidarité amont-aval**



# Principales questions/ recommandations issues du débat

## 1.2 Sur l'importance de l'enjeu environnemental consistant à restaurer la zone humide de la Bassée

- Importance de réunir un **consensus sur les enjeux environnementaux** du projet
- **Demande de concertation et d'avis d'experts** sur l'objectif environnemental du projet
- Craintes que **l'objectif environnemental ne soit abandonné** par la suite par manque de moyens financiers



# Principales questions/ recommandations issues du débat

## 1.3 Sur le choix d'un projet de bassin pour agir sur l'impact des crues de l'Yonne

- Interrogations sur les **scénarios alternatifs** évoqués au débat (analyse multicritères)
- Certains jugent plus cohérent de **répartir les aménagements** sur l'ensemble du bassin
- Souhait d'étudier des **alternatives permettant de satisfaire le double objectif crue/étiage** ou de pouvoir **alimenter la Bassée aval gravitairement**

# Principales questions/ recommandations issues du débat

## 1.4 Sur l'efficacité du projet pour lutter contre les inondations

- **Abaissements du niveau d'eau** jugés parfois **insuffisants**
- Demande d'**affiner la représentation des zones inondables** avant de statuer sur l'efficacité de l'ouvrage
- Doutes sur la fiabilité de **la prévision à 4 jours** et sur l'efficacité de l'ouvrage en cas de **fonctionnement en mode dégradé**
- Demande d'évaluation de l'efficacité de chaque espace endigué pris séparément et de **réalisation d'un bassin test**



# Principales questions/ recommandations issues du débat



## 1.5 Sur l'efficacité du projet pour restaurer la zone humide alluviale de la Bassée

- Certains acteurs jugent qu'il ne s'agit pas de restauration de zone humide mais de **création de milieux aquatiques**
- Inondations écologiques souvent jugées **trop artificielles**, de **durée trop courte**, sur des **surfaces de trop faible étendue**
- **Impact du pompage dans la nappe** pour réaliser les inondations écologiques?
- Demande de **reconnexion des délaissés de la Seine**
- Demande de **diagnostic** précis de l'existant et de **suivi environnemental**
- Certains acteurs sont **opposés aux inondations écologiques**

# Principales questions/ recommandations issues du débat



## 2.1 Sur la description du projet

- **Sécurités prévues** en cas de défaillance technique / systèmes d'alerte
- **Garanties sur la maintenance/l'entretien** des ouvrages
- **Dispositif de pompage** (puissance électrique, nuisances sonores, positionnement...)
- Questions sur la **provenance et la qualité des matériaux** utilisés
- Principes et financement des **mesures de neutralité énergétique**
- **Impact hydraulique** local



# Principales questions/ recommandations issues du débat

## 2.2 Sur l'adaptation et l'intégration de l'ouvrage à son territoire

- Nombreuses craintes liées aux **impacts du projet sur la nappe alluviale**; risque de pollution par le surstockage ou les matériaux constitutifs des digues, impact sur les circulations d'eau souterraines, les captages AEP...
- Précisions demandées sur les **impacts écologiques** sous les digues, les impacts sur la faune et la flore lors des remplissages, les impacts piscicoles, les impacts sur les circulations d'eau superficielles...
- Risque de **prolifération des moustiques** lié aux inondations écologiques



# Principales questions/ recommandations issues du débat



## 2.2 Sur l'adaptation et l'intégration de l'ouvrage à son territoire (suite)

- **Compatibilité** du projet avec les **usages existants**: quelles compensations financières pour tous les usages présents? Quel impact du projet sur l'agriculture: drainage des terrains, adaptation des cultures, perte de terres agricoles, morcellement des parcelles...
- Craintes par rapport aux **nuisances** en phase chantier
- **Aspects fonciers** : expropriations, accessibilité, observatoire du foncier
- Craintes concernant l'**intégration paysagère** des digues
- Demandes de **mesures d'accompagnement** liées au développement territorial : maison de la réserve, fibre optique, aires de loisirs et de baignade, aménagements routiers ...
- Certains craignent le **développement écotouristique** du territoire

# Principales questions/ recommandations issues du débat



## 2.3 Sur la compatibilité du projet avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF

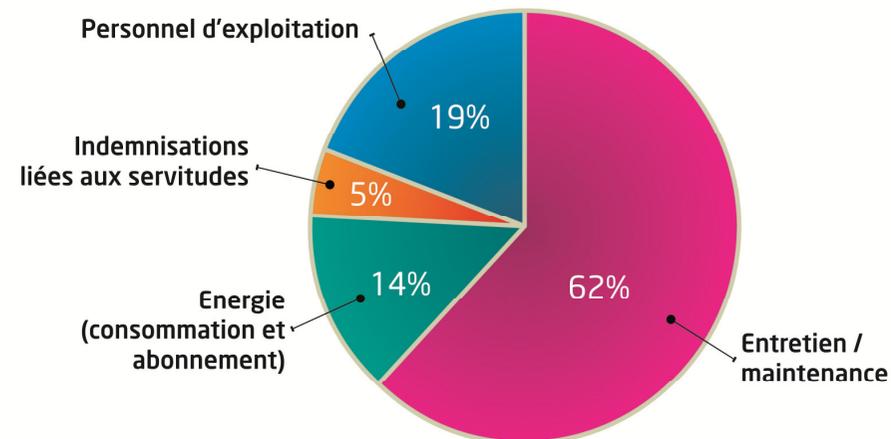
- Projet d'aménagement de la Bassée envisagé comme une **mesure compensatoire du projet de canal ? Neutralité hydraulique** effective du projet VNF?
- Questionnements sur le **lien entre les deux projets** : l'un impacte-t-il l'autre? Les deux sont-ils indépendants? Sont-ils compatibles?
- Certains estiment que les projets sont **indissociables** et doivent se **réaliser en même temps**
- Leur **mise en perspective environnementale et économique** reste à faire



## 2.4 Sur le coût et le financement prévisionnels du projet

- Nombreuses interrogations sur le **financement des coûts d'investissement et de fonctionnement**, et sur la mise en place d'une **redevance pour service rendu** au titre de la prévention des inondations
- Coût de fonctionnement jugé **trop élevé**
- Demande d'**engagement financier de l'Etat**
- Questionnement sur **le phasage de réalisation des espaces endigués**

Décomposition du coût prévisionnel de fonctionnement : 4,5 M€ HT / an



# Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



## 1. Sur la nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine

- La réalité et l'importance du risque inondation en Ile-de-France n'ont **pas été remises en cause** pendant le débat
- La nécessité d'inscrire le projet dans une **politique globale de gestion du risque inondation** et de **coordonner l'ensemble des actions de prévention** menées par les différents acteurs

**Pas d'opposition** à un projet d'aménagement dans le secteur de la Bassée, mais des interrogations sur les modalités et les priorités.

# Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



## 1. Sur la nécessité d'un nouvel aménagement sur le bassin de la Seine (suite)

- Cet aménagement **ne devrait pas ouvrir des droits nouveaux** à l'urbanisation en zone inondable
- Il devrait prendre en compte le **contexte du changement climatique** et ne pas conduire à différer les réflexions et aménagements qui seraient nécessaires pour **lutter contre la sécheresse et soutenir les débits d'étiage**.
- Les **analyses coût-bénéfice** des dispositifs de protection contre les crues **doivent être complétées** (réduction de la vulnérabilité, impact sur les réseaux...).

# Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



## 2. Sur les caractéristiques et le fonctionnement du projet soumis à débat

- Les **coûts d'investissement et surtout de fonctionnement** du projet ont souvent été **jugés très élevés**. Un **phasage** de réalisation des espaces endigués **pourrait être examiné**.

- Une **clarification des modalités** envisagées pour le financement de ces dépenses a été demandée, notamment la part qui serait financée par les collectivités territoriales concernées.

L'**objectif de restauration environnementale** de la plaine alluviale de la Bassée est **discuté** par certains acteurs, et notamment la réalisation d'inondations écologiques qui conduit à des **positions divergentes** des acteurs locaux.

# Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?



## 2. Sur les caractéristiques et le fonctionnement du projet soumis à débat (suite)

- Des **alternatives ou des solutions complémentaires** doivent être étudiées ou affinées
- Les **impacts potentiels du projet**, notamment ceux relatifs à la qualité de l'eau, au foncier et aux activités économiques, ainsi que les **mesures compensatoires adéquates**, demandent encore à être affinés.
- Les **mesures d'accompagnement du développement durable du territoire** doivent être mieux définies en concertation avec les acteurs locaux.

# Quels sont à ce stade les grands enseignements du débat public pour le maître d'ouvrage?

## 3. Sur la compatibilité du projet avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF

- **L'organisation concomitante** des deux débats publics s'est avérée très pertinente
- La **cohérence entre le projet EPTB et le projet VNF** reste à démontrer au public, notamment sur le point de vue de la gestion hydraulique qui fait l'objet d'une expertise complémentaire



# Les suites du débat pour l'EPTB Seine Grands Lacs



- **Réponses à tous les cahiers d'acteurs et toutes les contributions** écrites d'ici la fin du mois de février
- Poursuite de **l'expertise des modélisations hydrauliques EPTB et VNF** engagée le 1<sup>er</sup> février pour une restitution des résultats d'ici juin 2012
- **Révision générale des coûts du projet présenté au débat** d'ici juin 2012
- **Délibération du conseil d'administration de l'EPTB** décidant de poursuivre ou non le projet et de fixer les modalités de la poursuite du projet et de la concertation le cas échéant (date éventuelle)

- **Information** des acteurs et du public sur les suites du projet *via* **une lettre d'information** et le **site Internet** de l'EPTB Seine Grands Lacs

- **Poursuite de la concertation locale** dès lors que le projet serait inscrit dans une programmation globale



Merci de votre participation